



Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate
Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate

CONSEIL DE GESTION DU 18 FEVRIER 2019

Délibération PNMCCA_2019_01

Adoption du compte-rendu du conseil de gestion du 03 Décembre 2018

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-4 et R. 334-1, R. 334-2, R. 334-3 et R.334-31 ;
- VU** le décret n°2016-963 du 15 juillet 2016 portant création du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral du 13 Juillet 2018 modifiant l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** les propositions formulées par les organes délibérants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités et par les personnes morales composant le conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate, suite aux modifications intervenues dans la composition de leur représentation ;

Le quorum étant réuni, les membres ont pu délibérer valablement ;

Article 1 :

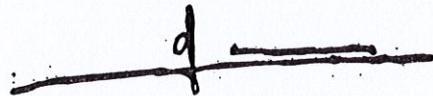
Le conseil de gestion approuve :

- le compte-rendu de la réunion du conseil de gestion du 03 décembre 2018, ci-annexé ;

Article 2 :

Le directeur général de l'Agence française pour la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R.334-15 du code de l'environnement et notamment la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le président du Parc Naturel Marin
di u Capicorsu è di l'Agriate,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a small flourish.

M. Gilles SIMEONI.



**REUNION DU CONSEIL DE GESTION – SALON D'HONNEUR DE LA CDC A BASTIA
SEANCE DU 03 DECEMBRE 2018**

Participants

35 membres titulaires et suppléants du Conseil de gestion du PNMCCA étaient présents.

Le tableau annexé ci-après liste les participants.

Le quorum est atteint.

Compte-rendu de la réunion

Accueil du Président du Parc naturel marin de Martinique et de sa délégation

Monsieur Gilles SIMEONI salue l'assemblée et exprime le plaisir et l'honneur d'accueillir le Président du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Martinique, accompagné de Madame la Directrice déléguée.

Monsieur le Préfet demande à prendre la parole afin de souligner l'importance de suivre les actions menées par le parc pour atteindre les objectifs fixés lors de sa création.

Monsieur Thierry DUCHESNE précise que la phase de l'élaboration du plan de gestion est suivie par l'AFB. Il demande la possibilité de faire une présentation en fin de séance sur la collision des deux navires survenue au large du Cap Corse le 07 octobre 2018, afin d'en montrer les risques et les actions.

Approbation de l'ordre du jour

Le quorum étant atteint, **Monsieur SIMEONI** soumet l'ordre du jour à approbation.

Le point à rajouter concernant la collision des deux navires est accepté. L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte-rendu du Conseil de gestion du 16 juillet 2018

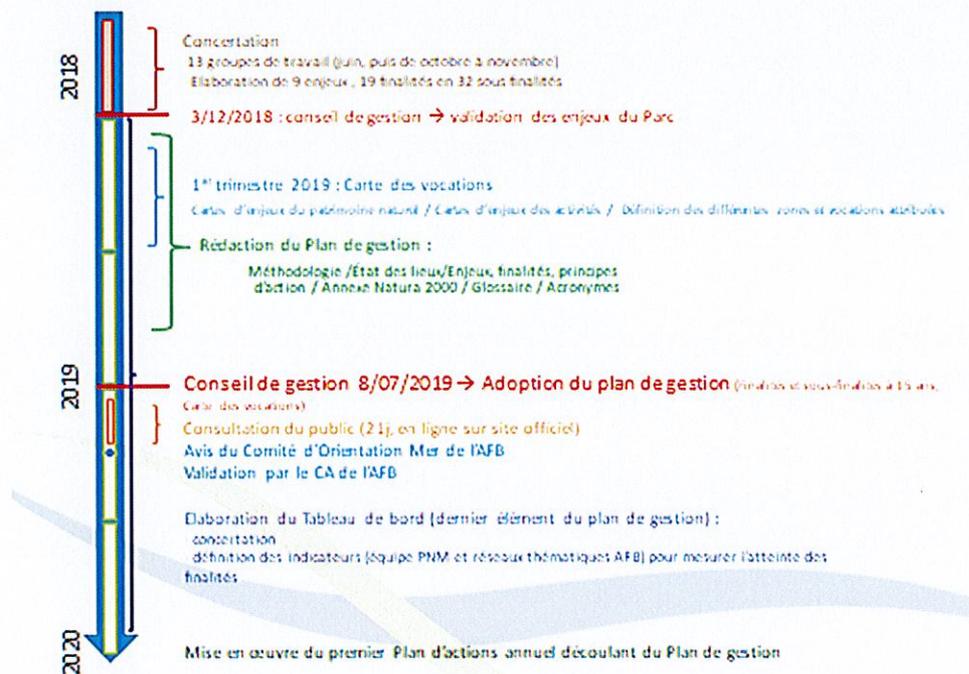
Le compte-rendu du Conseil de gestion du 16 Juillet 2018, qui avait été diffusé préalablement à la séance par courriel, est approuvé à l'unanimité.

Diffusion d'un sondage d'opinion réalisé par l'AFB à l'attention des membres du Conseil de gestion

A la demande de l'AFB qui souhaite faire le point sur le fonctionnement de tous les Conseils de gestion, un sondage d'opinion est distribué en séance et sera collecté en fin de réunion.

Présentation et validation des enjeux du parc discutés lors des différents groupes de travail thématiques

L'année 2018 a été consacrée à la concertation. A cet égard, **Madame Maddy CANCEMI** remercie tous les membres qui ont participé aux groupes de travail pour leur présence et leur assiduité. Elle précise que le travail relatif à la rédaction des cartes de vocation sera réalisé dès à présent, durant tout le premier trimestre 2019. A l'issue de cette rédaction, un groupe de travail sera constitué afin de présenter et d'expliquer le travail effectué. L'équipe du parc va commencer la rédaction de tous les chapitres du plan de gestion. Le Conseil de gestion du 24 juin 2019 sera dédié à la validation de l'ensemble du plan de gestion. Il sera ensuite soumis à une procédure de consultation publique, avant d'être présenté pour avis au comité d'orientation et au conseil d'administration de l'AFB.



Différents membres du Conseil de gestion présentent le tableau des enjeux.

Enjeu 1 : La qualité de l'eau, élément essentiel pour le bon fonctionnement des écosystèmes et pour la durabilité des activités – Présenté par Monsieur Francis MAZOTTI.

Finalité 1 : Le bon état des masses d'eau est maintenu, voire atteint.

Sous-finalité 1a : Les incidences du passé minier du Cap Corse sur la qualité physico-chimique des eaux (colonne d'eau et eau interstitielle des sédiments) sont connues et le cas échéant atténuées.

Sous-finalité 1b : Les apports issus des bassins versants et du littoral garantissent le maintien d'une bonne qualité des masses d'eaux côtières et marines du parc.

Sous-finalité 1c : Les pollutions marines issues du transport maritime, des activités nautiques et portuaires sont diminuées.

Sous-finalité 1d : La concentration des micro/macro déchets dans le milieu est réduite.

Monsieur Francis MAZOTTI émet une remarque relative au plan POLMAR : les installations étant basées à Ajaccio, il demande s'il y aurait une possibilité de se réappropriier tout ou partie de ces équipements. **Monsieur le Préfet** indique que la récente collision a amené à déclencher le plan POLMAR Terre. Il précise que la particularité du trafic ajaccien justifie que ces moyens y soient basés, mais accepte que l'on puisse s'interroger sur le fait que ces moyens soient vraiment adaptés. Actuellement, une réflexion est engagée sur Fos sur Mer avec une capacité de déploiement rapide par des moyens militaires.

Monsieur Thierry DUSCHESNE précise que l'on ne parle plus de plan POLMAR en mer mais de la mise en œuvre du dispositif opérationnel et permanent «Orsec maritime» qui provient d'une volonté d'harmonisation nationale et internationale, et qui permet de générer une organisation opérationnelle tout en simplifiant l'interface d'échanges avec les administrations concernées et entre les autorités responsables de la gestion de crise.

Il faudra adapter les moyens et réfléchir à la géographie et à ce qu'on veut protéger. Suite à ce travail d'analyse, on aura la capacité de mettre les moyens adaptés dans la bonne zone et d'adapter les moyens en fonction par exemple de la pollution (une pollution à la paraffine ne se récupère pas de la même manière qu'une pollution d'hydrocarbure).

Enjeu 2 : Des espèces à fort intérêt patrimonial - Présenté par Monsieur Pascal WOHLGEMUTH

Finalité 2 : Maintenir un bon état de conservation de l'avifaune marine fréquentant le parc de façon temporaire ou permanente.

Sous-finalité 2a : Les sites d'alimentation et de repos sont maintenus pour l'avifaune marine en période inter-nuptiale.

Sous-finalité 2b : Les zones de nidification sont préservées pour les oiseaux marins nichant dans le périmètre du parc.

Finalité 3 : Maintenir un bon état de conservation des cétacés et des tortues marines fréquentant le parc de façon temporaire ou permanente (présentée par Madame Cathy CESARINI).

Sous-finalité 3a : La population résidente de grands dauphins est conservée.

Sous-finalité 3b : La population de tortues caouannes est maintenue, voire augmentée.

Sous-finalité 3c : Les potentialités d'accueil des espèces de tortues marines et de mammifères marins, fréquentant le parc de façon temporaire ou permanente, sont maintenues.

Finalité 4 : Maintenir ou restaurer les populations d'espèces à forts enjeux de conservation (présentée par Monsieur Nicolas TOMASI).

Sous-finalité 4a : La préservation des espèces protégées ou réglementées est garantie.

Sous-finalité 4b : Les potentialités d'accueil des élasmobranches sont maintenues, voire restaurées.

Suite à l'interrogation de Monsieur MAZOTTI, **Madame Maddy CANCEMI**, indique qu'un travail de référencement des espèces élasmobranches sera effectué dès le mois de janvier 2019 avec une équipe de scientifiques.

Monsieur Jacques MARIE aurait souhaité étoffer la sous-finalité 4a.

Enjeu 3 : Une bonne gestion des ressources halieutiques pour assurer un bon renouvellement des stocks et permettre la pérennisation des activités – Présenté par Monsieur Louis AZARA.

Finalité 5 : Les stocks sont prélevés de manière durable.

Finalité 6 : Les zones fonctionnelles d'intérêt halieutique (ZFHi) sont identifiées et préservées.

Monsieur Gérard ROMITI regrette que l'accent soit mis sur l'impact de la pêche professionnelle. Il émet l'idée que les acteurs de la pêche de loisir fassent également des déclarations de captures, ceci en référence à la surpêche de dentis qui ne relève pas du fait des pêcheurs professionnels.

Monsieur Jacques MARIE souhaite que les zones de protection existantes soient respectées. Il souhaite que l'existant soit consolidé avant de mettre en place d'autres zones de protection.

Madame Maddy CANCEMI prend bonne note de ces interventions et propose de les aborder en commission halieutique.

Enjeu 4 : Une grande diversité d'habitats pélagiques et benthiques – Présenté par Monsieur Jean Laurent MASSEY.

Finalité 7 : Des fonctionnalités écologiques conservées.

Sous-finalité 7a : Le bon état de conservation des habitats pélagiques est maintenu.

Sous-finalité 7b : Le bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire est maintenu.

Sous-finalité 7c : Le bon état de conservation des biocénoses benthiques de Méditerranée et des habitats particuliers est maintenu.

Finalité 8 : L'intégrité structurelle des monuments naturels est conservée.

Sous-finalité 8a : Les monuments naturels sont conservés.

Monsieur Thierry DUCHESNE tient à apporter quelques précisions quant à la sous-finalité 8. Il fait référence au traité de Caen de 2015 relatif à la délimitation des mers territoriales et des zones sous juridiction nationale entre la France et l'Italie. Une partie des atolls ne serait pas sous juridiction française.

Enjeu 5 : Des activités socio-économiques et des usages ancrés dans leur territoire et respectueux du milieu marin – Présenté par Monsieur Daniel DEFUSCO.

Finalité 9 : Une petite pêche côtière durable et maintenue.

Sous-finalité 9a : Les produits de la pêche durable sont valorisés et promus.

Sous-finalité 9b : La pêche professionnelle, un métier aux spécificités reconnues adoptant de bonnes pratiques.

Monsieur Thierry DUCHESNE ajoute des remarques complémentaires, sous le contrôle de la DIRM, relatives à la possible mutualisation des moyens et à la mise en œuvre d'une fiscalité écologique.

Finalité 10 : Une économie bleue, pilier du tissu socio-économique du parc et compatible avec l'objectif de préservation du milieu marin (présentée par Monsieur Louis AZARA).

Sous-finalité 10a : L'ensemble des acteurs de la filière nautique s'engage dans une démarche écoresponsable.

Sous-finalité 10b : Les prestataires d'activités de loisir ayant une démarche écoresponsable sont soutenus.

Sous-finalité 10c : Une filière nautique non motorisée, véritable ambassadeur de la sensibilisation à la préservation du milieu marin.

Sous-finalité 10d : La pratique écoresponsable des activités de pêche maritime de loisir est favorisée.

Sous-finalité 10e : Les activités portuaires sont respectueuses de l'environnement et vectrices de sensibilisation.

Sous-finalité 10f : Les transports maritimes, activité indispensable pour la Corse, sont de véritables vecteurs de sensibilisation.

Monsieur Thierry DUCHESNE tient à préciser qu'un travail a été entrepris par des industriels concernant les dérangements physiques, sonores et lumineux.

Madame Maddy CANCEMI ajoute que le parc ne se limite pas à son territoire pour comprendre la manière de naviguer des grands mammifères.

Monsieur Jean François de MARCO salue la qualité du travail accompli. Il indique que ce serait bien que les gens du Cap Corse puissent continuer à aller pêcher dans le Cap Corse.

Madame Maddy CANCEMI intervient pour annoncer le départ de Monsieur Ronan LUCAS qui va dorénavant travailler au Parc de la Gironde. **Monsieur Ronan LUCAS** remercie les membres du Conseil de gestion pour leur présence et le travail accompli depuis sa prise de fonction.

Finalité 11 : Un tourisme sensibilisé aux enjeux de préservation, en cohérence avec les caractéristiques patrimoniales du parc (présentée par Madame Marlène SAVELLI).

Sous-finalité 11a : Les activités touristiques (offres) sont identifiées en prenant en compte leur évolution.

Sous-finalité 11b : Le patrimoine culturel, vecteur de développement touristique.

Sous-finalité 11c : Les sites sensibles sont gérés en fonction de l'impact avéré des activités touristiques.

Enjeu 6 : Un patrimoine culturel maritime remarquable et identitaire sauvegardé, valorisé et transmis – Présenté par Monsieur Charles PINELLI.

Finalité 12 : Les éléments paysagers remarquables sont préservés et valorisés.

Finalité 13 : Un patrimoine culturel maritime vivant et dynamique.

Finalité 14 : Maintenir et renforcer le lien terre-mer.

Enjeu 7 : Les changements globaux, facteur d'influence majeur pour la gestion des écosystèmes marins – Présenté par Monsieur Kévin de FREITAS.

Finalité 15 : Le parc, laboratoire et observatoire du changement climatique.

Sous-finalité 15a : Le parc, modèle en matière de gestion relative aux changements globaux.

Sous-finalité 15b : L'impact des espèces non indigènes (ENI) est cerné et potentiellement limité.

Enjeu 8 : Le parc, espace de gouvernance partagée pour une gestion simplifiée dans l'intérêt du territoire – Présenté par Madame Maddy CANCEMI.

Finalité 16 : Le parc est reconnu comme gestionnaire légitime par tous (usagers, socioprofessionnels, institutionnels, etc.).

Finalité 17 : La réglementation est mise en œuvre de façon efficace.

Finalité 18 : Le parc est force de proposition et d'expérimentation pour faire évoluer le cadre réglementaire.

Monsieur Thierry CHOLET ALLEGRINI revient sur la gestion des flux entrées /sorties qui est une action qui a été retirée mais va être relancée. A ce sujet, il aimerait qu'une réflexion soit engagée avec la notion de « Bastia – Ville porte ».

Enjeu 9 : Le parc, un outil dédié à la sensibilisation et à l'éducation à l'environnement de l'espace maritime – Présenté par Madame Céline LABBE.

Finalité 19 : Le milieu marin, les activités maritimes et leurs interrelations sont connues de tous (usagers, pratiquants, habitants, etc.).

Sous-finalité 19a : Les membres du Conseil de gestion, relais des objectifs du parc.

Sous-finalité 19b : La réglementation et les bonnes pratiques, connues et respectées.

Sous-finalité 19c : Une éducation à l'environnement sur l'ensemble du territoire, avec la participation de tous les acteurs, est favorisée.

Sous-finalité 19d : La langue corse, vectrice de sensibilisation et d'appropriation du milieu marin.

Sous-finalité 19e : Le parc, acteur de la mobilisation citoyenne.

Monsieur Gilles SIMEONI indique que les modifications ou les remarques seront actées. Il qualifie le travail réalisé et les documents présentés de grande qualité.

Madame Maddy CANCEMI précise que ce travail a été partagé.

Monsieur Thierry DUCHESNE rappelle un point important, celui de la dimension environnementale qui est fondamentale. La dimension économique ne doit pas être oubliée : en injectant plus d'économie, il sera démontré qu'il ne s'agit pas d'un sanctuaire puisque de nombreuses autres activités y sont pratiquées.

Monsieur Christian NOVELLA insiste sur la préservation de l'environnement qui est une condition pour que les activités économiques soient durables. Actuellement, le développement économique lui semble anarchique.

Monsieur le Préfet tient à indiquer que l'Etat contrôle. Des actions multi-services seront menées.

Monsieur Gérard ROMITI déplore que la difficulté de sa profession soit de susciter de nouvelles vocations. Il espère que ce travail se fera par le biais du parc.

Site mixte Natura 2000 FR 9400570 « Agriate » : état des lieux de la partie terrestre

Le document d'objectif Natura 2000 sera annexé au plan de gestion du parc. Ce dernier document et le document Natura 2000 sont simultanément en cours d'élaboration.

Monsieur Gilles FAGGIO présente l'état des lieux, projection à l'appui.

Identification des intentions :

- la protection des milieux naturels et terrestres de la faune et de la flore,
- la protection et la gestion du domaine marin au droit de l'Agriate,
- la sauvegarde du patrimoine culturel.

La validation du document d'objectif aura lieu fin juin 2019.

Monsieur Christian NOVELLA intervient de la part de Madame FERRANDINI qui regrette que l'étude géologique soit négligée. **Monsieur Gilles FAGGIO** précise que ce travail est en cours.

Actions en cours : présentation par l'équipe du parc

Monsieur Laurent RICQUIERS rappelle que le bateau du parc est arrivé le 31 juillet 2018. La visite de mise en service a eu lieu le 22 novembre 2018. Il sera possible de naviguer jusqu'à 20 milles de côtes. Par ailleurs, le parc s'est doté de nouveaux matériels et équipements. La formation des agents de terrain se poursuit.

Monsieur Nicolas TOMASI présente :

- la mission conseil relative au suivi des banquettes de posidonie,
- le suivi des puffins cendrés,
- le suivi des grandes nacres,
- le suivi des déchets et du protocole OSPAR,
- les actions de communication et d'éducation à l'environnement,
- les activités de surveillance et de sensibilisation,
- ainsi qu'un point d'actualité sur la grande nacre et le mérrou.

Madame Maddy CANCEMI annonce que deux nouvelles communes ont rejoint le sanctuaire Pelagos : il s'agit des communes de Brando et de Ville di Pietrabugno.

Validation des dates des Conseils de gestion pour l'année 2019

Ont été arrêtées les dates suivantes :

- 18 février 2019 : validation plan d'actions pour 2019,
- 15 avril 2019 : validation du rapport d'activité 2018,
- 8 juillet 2019 : validation du plan de gestion,
- 9 décembre 2019 : bilan de l'année 2019.

Questions diverses

L'hymne du parc : le gagnant du concours est le groupe A filetta avec sa chanson Spondevele qui est proposée à l'écoute du Conseil de gestion.

Comme convenu, **Monsieur Thierry DUCHESNES** procède à la projection d'un diaporama afin d'expliquer la collision entre le navire roulier tunisien et le porte-conteneurs du 07 octobre 2018, survenue en zone internationale sur le rocher des veuves. Cette zone de mouillage est dans des eaux internationales, zone sur laquelle on peut protéger la pêche mais où la navigation est libre ainsi que le mouillage.

Monsieur Gilles SIMEONI lève la séance à 17h45.

Annexe 1 : Participants présents

Représentants de l'État et de ses établissements publics	Membre titulaire	Représentant
Le commandant de la zone maritime Méditerranée	Charles-Henri DU-CHÉ	M. Stéphane PERON
Le directeur interrégional de la mer Méditerranée	Eric LEVERT	Serge CHIAGOVANO
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse	Daniel FAUVRE	S. LEMONNIER C. MILLO
Le directeur départemental des territoires et de la mer de Haute-Corse	Pascal VARDON	
Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse	Didier DUPORT	
Le délégué du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustre de Corse	Michel MURACCIOLE	
Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupes compétents	Membre titulaire	Membre suppléant
Collectivité de Corse	Gilles SIMEONI	François SARGENTINI
Collectivité de Corse	Anne-Laure SANTUCCI	Juliette PONZEVERA
Collectivité de Corse	Jean-Guy TALAMONI	Rosa PROSPERI
Communauté d'agglomération de Bastia	Jean-Jacques PADOVANI	Emma MUSSIER
Communauté de communes du Cap Corse	Patrice QUILICI	Anne-Marie ROSSI
Communauté de communes du Cap Corse	Francis MAZOTTI	Jean-Toussaint MORGANTI
Communauté de communes Île Rousse-Balagne	Jean Paul GUERRIERI	Laurent CECCALDI
Communauté de communes du Nebbiu Conca d'Oro	Jean-Baptiste ARENA	Étienne MARCHETTI
Communauté de communes du Nebbiu Conca d'Oro	Claudy OLMETA	Marie-Laure BEGNIS
Associations des maires et présidents de communautés de communes de Haute-Corse	Ange-Pierre VIVONI	Paul-Vincent FERRANDI
Commune de Bastia	Pierre SAVELLI	Leslie PELLEGRINI
Représentants de l'association « Finocchiarola – Pointe du Cap Corse »	Membre titulaire	Membre suppléant
Association Finocchiarola-Pointe du Cap Corse	David BRUGIONI	Honorine NIGAGLIONI
Représentants des organisations représentatives des professionnels	Membre titulaire	Membre suppléant
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse	Gérard ROMITI	Jessica DIJOUX
Prud'homme des pêcheurs de Bastia - Cap Corse	Bruno STRINNA	Laurent BRIANÇON
Prud'homme des pêcheurs de Balagne	Paul-Félix ALLEGRI	François OBERTI
Syndicat majoritaire au sein du bureau du CRPMEM	Daniel DEFUSCO	Jacques MARIE
Entreprises de batellerie	Jean-François MEÏ	Sylvain CAMPOS
Structures commerciales agréées de plongée	Jean-Guy VIVONI	Stéphane RAMAZOTTI
Entreprises prestataires de loisirs	Louis AZARA	Franck LIVRAGHI
Professionnels du nautisme	Stéphane CLÉMOT	René BERRY
Professionnels du nautisme	Florence MARCHESI	Thomas DORIRY
Association de gestionnaires de port de plaisance	Bernard CESARI	Pierre-Jacques DE BERNARDI
Professionnels de l'hôtellerie	Karina GOFFI	Bernard GUIDICELLI
Entreprises de transport maritime	Pascal TROJANI	Pierre MATTEI
Représentants des organisations locales d'usagers de loisirs en mer	Membre titulaire	Membre suppléant
Fédération française d'études et de sports sous-marins	Christian TOMI	Daniel BURON
Ligues départementales ou régionales de sports nautiques	Éric VALERY	Jean-Valère BORDENAVE
Ligue régionale de voile	Charles VIALE	Isabelle MURZILLI
Associations de pêcheurs plaisanciers adhérentes à une fédération nationale	Michel LEMEUNIER	Roland SIBILLA
Associations de pêcheurs plaisanciers adhérentes à une fédération nationale	Jean-Jacques RIUTORT	Daniel BOUNIOT
Associations de chasseurs sous-marins adhérentes à une fédération nationale	Jean-François de MARCO	Alain VERGNES
Associations de plaisanciers	Thierry CHOLET-ALLEGRI	Guy CHAZEAU
Représentants des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel	Membre titulaire	Membre suppléant
Associations agréées de protection de la nature	Christian NOVELLA	Michelle FERRANDINI

Associations agréées de protection de la nature	Gilles ZERLINI	Pierre-Laurent SANTELLI
Asso. d'étude et de valorisation du patrimoine local	Jean-Paul COLOMBANI	Caroline PAOLI-CLAVARDINI
Asso. d'étude et de valorisation du patrimoine local	Charles PINELLI	Nathalie FIORI
Asso. active dans le domaine de l'éducation à l'env.	Jean-Valère GERONIMI	Céline LABBÉ
Conservatoire des espaces naturels de Corse	Pascal WOHLGEMUTH	Fabien ARRIGHI
Personnalités qualifiées	Membre	procuration donnée à
Histoire sous-marine	Franca CIBECCHINI	
Mammifères marins et tortues marines	Catherine CESARINI	
Sciences sociales	Paul-Marie ROMANI	Vanina PASQUALINI
Halieutique	Éric DURIEUX	
Habitats et espèces marines méditerranéennes	Vanina PASQUALINI	

Membres excusés :

Monsieur Jean Guy TALAMONI,
Monsieur Stéphane CLEMOT,
Monsieur Jean Valère BORDENAVE.

Pouvoirs :

Monsieur Paul Marie ROMANI donne procuration à Madame Vanina PASQUALINI.